

Informations de base	
<b>2018/3002(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué Niveaux de ventilation géographique Complétant <a href="#">2003/0200(COD)</a> <b>Subject</b> 8.60 Législation statistique européenne	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b>	Commerce international		
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ECON</b>	Affaires économiques et monétaires (Commission associée)		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2018	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2018)08872</a>	
19/12/2018	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
16/01/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/01/2019	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
12/02/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
13/02/2019	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0099/2019</a>	Résumé

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2018/3002(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
<b>Modifications et abrogations</b>	Complétant <a href="#">2003/0200(COD)</a>
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 0114-p6

<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	INTA/8/15350

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		<a href="#">B8-0080/2019</a>	28/01/2019	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0099/2019</a>	13/02/2019	<a href="#">Résumé</a>
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		<a href="#">C(2018)08872</a>	19/12/2018	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Niveaux de ventilation géographique

2018/3002(DEA) - 13/02/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de ne pas faire objection au règlement délégué de la Commission du 19 décembre 2018 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les niveaux de ventilation géographique.

Le règlement (CE) n° 184/2005 établit un cadre commun pour la production systématique de statistiques communautaires concernant la balance des paiements, le commerce international des services et les investissements directs étrangers.

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union aurait pour conséquence que le Royaume-Uni deviendrait un pays tiers. Par conséquent, les statistiques communautaires concernant la balance des paiements, le commerce international des services et les investissements directs étrangers devraient mentionner le Royaume-Uni comme un pays tiers plutôt que comme un État membre.

Les seules modifications prévues par le règlement délégué consistent à classer le Royaume-Uni dans la catégorie des pays tiers aux fins de l'application du règlement (CE) n° 184/2005.